



Villejust, le 1^{er} juin 2009

Secrétariat général
Affaire suivie par : O. Le Clech
Réf. SG/NL/ 616/2009
V/Réf. CB - 2009 - 2433
Tél : 01 64 53 30 00
Fax : 01 64 53 30 09

Monsieur le Préfet de l'Essonne
Boulevard de France
91010 EVRY Cedex

Objet : Création d'un centre de stockage à Saint-Escobille

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 12 juin 2009, vous avez souhaité recueillir mon avis sur la création d'un centre d'enfouissement technique sur la commune de Sainte-Escobille.

A ce propos, je souhaite porter à votre connaissance qu'en l'état actuel des capacités d'incinération des unités présentes dans le département, je m'interroge sur l'opportunité d'un tel projet.

En effet, certains incinérateurs ne fonctionnent pas à pleine capacité. Celui de Villejust dont la capacité nominale de traitement est de 90 000 tonnes n'incinère actuellement que 60 000 tonnes.

Dans l'hypothèse, confirmée par le projet de loi dit « Grenelle 1 » où la chaleur produite par ce type d'installation représente un enjeu environnemental (pas de rejet de CO₂, pas d'utilisation d'énergie fossile), il semble opportun de garantir en premier lieu l'apport des déchets vers nos incinérateurs.

D'autre part, la baisse de production à la source de déchets, liée certes aux modifications de consommations de la part des citoyens mais aussi du fait de la baisse de l'activité économique, favorise des pratiques concurrentielles entre les incinérateurs afin qu'ils puissent garantir leur approvisionnement.

Sur cet aspect, si nous pouvons nous féliciter que cela puisse engendrer des pratiques favorisant une gestion raisonnée des dépenses publiques, il ne faut pas oublier que, eu égard au nombre et aux différents modes de traitement dont bénéficient certains grands groupes industriels (UIOM, CET, ...), les syndicats intercommunaux comme le nôtre ne sont pas dans une position favorable.

SYNDICAT MIXTE D'ORDURES MÉNAGÈRES DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118 / 91978 Courtabœuf Cedex
Tél : 01 64 53 30 00 / Fax : 01 64 53 30 09 / contact@siom.fr / www.siom.fr

L'état actuel des modes de traitement des déchets n'est pas de nature à permettre la réalisation d'investissements importants tels que l'équipement d'un échangeur de chaleur sur un four d'incinération et engendre des transits importants ce qui est contraire aux objectifs du futur Plan Régional d'Elimination des Déchets (PREDMA).

En effet, certains déchets produits par des communes limitrophes à notre incinérateur parcourent des distances importantes (supérieures à 70km) pour être traités dans un département voisin. Vous reconnaîtrez que cette situation ne peut être satisfaisante sur le plan environnemental.

Reste un élément spécifiquement essonnien : les collectivités locales se sont dotées d'un outil, sous forme de SEM, la SEMARDEL (dont le SIOM est actionnaire).

Ouvrir un centre d'enfouissement à Saint-Escobille exploité par un groupe privé fait courir le risque aux collectivités publiques de dépendre fortement demain des intérêts de ce même groupe.

En conséquence, je souhaite émettre un avis défavorable concernant la création d'un centre de stockage de déchets dans notre département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération.

Le Président
Y. Faure

